

5 jours

PRO-PAILLE

Construction en bottes de paille dans le cadre des règles professionnelles

DATE & LIEU

4 au 8 Octobre 2021
A Saint Benoît (86)

HORAIRES

De 8h30 à 17h30
40 h de formation

TARIF

1 150 € HT adhérent Cluster
et demandeur d'emploi
1 300 € HT non adhérent
(Hors déjeuner)

PRE-REQUIS

Expérience dans la
construction, la maîtrise
d'œuvre ou d'ouvrage de
bâtiments.

Lecture préalable des
règles professionnelles de
construction en paille – CP
2012.

FORMATEURS

Binôme artisan-
concepteur :

Eddy Fruchard - Citizen
Isabelle Melchior – Brin 2
paille



OBJECTIFS

- 1 Appréhender le matériau botte de paille, en connaître les caractéristiques et les limites.
- 2 Connaître le contexte réglementaire applicable à la construction en paille.
- 3 Apprendre à utiliser et maîtriser les règles professionnelles de construction en paille
- 4 Découvrir et pratiquer les principales techniques de construction en paille.
- 5 Rédiger une fiche de contrôle de qualité de mise en œuvre de la paille.
- 6 Réaliser des enduits sur un support en paille.

Les règles professionnelles de construction en bottes de paille (CP 2012) rédigées par le RFCP (Réseau Français de Construction en Paille) constituent le cadre officiel et normatif applicable en France.

Elles définissent les règles de conception et de mise en œuvre à appliquer pour l'utilisation de paille en tant que remplissage isolant et support d'enduits.

La formation PRO-PAILLE permet de découvrir et maîtriser les règles CP 2012 à partir d'exercices pratiques et théoriques.

JOUR 1

- Introduction et historique
- Organisation du chantier et caractéristiques des bottes
- Préparation et découpe des bottes
- Conditions préalables à l'exécution des parois en paille

JOUR 2

- Physique du bâtiment
- Les différentes structures bois
- Fabrication de l'ossature bois et remplissage paille

JOUR 3

- Mise en œuvre baies
- Mise en œuvre équipements
- Mise en œuvre des bottes (ossature en place)



Avec le concours financier de :

FORMATION PRO-PAILLE

Construction en bottes de paille dans le cadre des règles professionnelles

JOUR 4

- Mise en œuvre enduits
- Mise en œuvre parements et bardages
- Test écrit/validation

JOUR 5

- Construire ses arguments et communiquer avec les autres
- Identifier et réparer les désordres
- Revues critiques du document ;
- Focus sur des utilisations de la maquette numérique par la MOA.



Approche et supports pédagogiques



Alternance de théorie et pratique : la formation est articulée autour des règles professionnelles de construction en paille. Les notions théoriques nécessaires sont dispensées au fur et à mesure de l'avancement des exercices pratiques.

Les exposés s'appuient sur des cas concrets et des retours d'expériences.

Les exercices sont réalisés par les stagiaires sur une maquette à taille réelle. Règles professionnelles CP 2012 (un exemplaire est fourni à chaque stagiaire et doit être lu avant le début de la formation)



Attestation de compétence « Pro-Paille – CP2012 » pour : « Mise en œuvre de paille en tant que remplissage isolant et support d'enduit conformément aux règles professionnelles de construction en paille (CP2012) »

Approche pédagogique

Formation basée sur des cas concrets & retours d'expériences.

Transversalité des acteurs.

Support remis à l'issue de la formation.

15 participants maximum.

Intitulé : PRO PAILLE

Date : 4 au 8 Octobre 2021

Lieu : Saint-Benoit (86)

ORGANISME

Raison Sociale :

Adresse :

CP / Ville :

N° SIRET :

Tél / Email : /

Je souhaite qu'un financeur intervienne en subrogation de paiement du coût de la formation. Si oui, il est impératif de nous faire parvenir l'accord de la prise en charge 5 jours avant le début de la formation.

Signataire de la convention :

Prénom / NOM :

Qualité :

STAGIAIRE

Prénom / NOM :

Fonction :

Tél / Email : /

Statut : Salarié d'employeur privé Apprenti Personne en recherche d'emploi

Particulier à vos propres frais Autre stagiaire (TNS, Agent public...)

Je souhaite déclarer une situation de handicap qui nécessite une adaptation de la formation

DISPOSITIONS FINANCIERES / MODALITES DE REGLEMENT

Coût par stagiaire :

1 150€ HT, TVA 20% soit 1 380€ TTC adhérent Odéys

1 300 € HT, TVA 20% soit 1 560€ TTC non adhérent Odéys

Souhaite adhérer à Odéys
Pour cela, contacter Aurore CHEVALLEY
au 05 49 45 95 69

En cas d'empêchement, un stagiaire inscrit pourra être remplacé par un de ses collègues.

ODEYS 3 Rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS - Tél. 05 49 45 95 69

Mail : formation@odeys.fr - Site Web : www.odeys.fr

Prestataire de formation enregistré sous le n° 75 86 01664 86 auprès du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat), identifié au répertoire Datadock sous le n° 0075417 - Association - Siret N°845 192 418 00018 / APE : 9499Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 79 845192418

Avec le concours financier de :



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Règlement :

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Odéys
- Par virement
- Par mandat administratif

Domiciliation : BPVF CHASSENEUIL ENTREPR			
Banque	Guichet	Compte	Clé
18707	00712	31621285290	17
IBAN : FR76 1870 7007 1231 6212 8529 017			
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPVER			

Je reconnais avoir pris connaissance :

- des [CGV d'Odéys](#) applicables aux prestations de formation professionnelle et les accepter sans réserve.
-
- du [Règlement Intérieur](#) et/ou l'avoir remis en mains propres au stagiaire.

A retourner :

- Par voie postale : Odéys – 3, Rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS
- Par mail : formation@odeys.fr

Date :

Signature et cachet :

FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTREPRISES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous versez chaque année une contribution légale au titre de la formation professionnelle pour vos salariés. Odéys est prestataire de formation déclaré et datadocké, ce qui permet à votre entreprise de bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge de tout ou partie de la formation auprès de votre OPCO. A la demande de prise en charge, vous devez fournir à votre OPCO :

- La fiche descriptive de la formation
- Un devis sur demande à Odéys (selon OPCO)